

Conseil d'administration

Séance du 26 mai 2026, sous la présidence de M. Alain BLONDEAU

Présents :

M. Philippe BIALAIS,
M. Alain BLONDEAU,
M. Sébastien BROGNIART,
M. Michel COLIN,
M. Roland D'ARGY,
M. Frédéric FAUCOMPRESZ,
Mme Dominique GANTIEZ,
M. Julien PILETTE.

Excusés :

Mme Charlotte BRUN, pouvoir donné à *M. Philippe BIALAIS*
M. Maxime CABAYE, *pouvoir donné à Michel COLIN*
Mme Isabelle POLLET, *pouvoir donné à M. Alain BLONDEAU.*

Délibération n°26.08

Objet : Commission d'appel d'offres – Modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection des membres

Adoptée à l'unanimité

Sourcéo – Commission d'appel d'offres – Modalités de dépôt des candidatures en vue de l'élection des membres

L'article 8 des statuts de la Régie « Sourcéo, la production d'eau de la MEL » prévoit une commission d'appel d'offres (CAO) composée de six membres :

- le directeur qui préside la CAO en tant que représentant légal de l'établissement ;
- cinq titulaires et cinq suppléants, choisis sur proposition du ou de la président(e) du conseil d'administration.

Par délibération n°26.07 du présent conseil d'administration, M. Alain BLONDEAU vient d'être élu par ses pairs président du conseil d'administration. Ce dernier s'enquiert auprès des administrateurs pour établir sa proposition.